

Conditions de prise en charge des frais de compétition :

- Sont prises en charge les compétitions fédérales des comités de Paris et Val de Seine ;
- Sont exclus les festivals, ainsi que les tournois de type tournoi de la mairie ;
- Pour être éligibles, **tous** les participants à la compétition concernée (par 2, par 4 ou autre) devront être adhérents au PBC, et y avoir souscrit leur licence pour la saison en cours ;
- Avoir fréquenté les tournois du club au moins 2 fois par mois en moyenne sauf dérogation, pour les actifs, ayant été explicitement validée par le bureau du PBC .

Les prises en charge seront plafonnées de la façon suivante :

- Pour les 1ères et 2èmes série : 2 participations par an à des compétitions fédérales ;
- Pour les 3èmes et 4èmes série : 3 participations par an à des compétitions fédérales.

Modalités de remboursement :

- l'équipe via son capitaine vérifie l'éligibilité du tournoi à une prise en charge par le club en indiquant préalablement par écrit à Jean Guillot les références de celui-ci et la composition de l'équipe ;
- les équipes payent leur participation et se font rembourser, via leur capitaine, à posteriori sur facture remise à Jean Guillot qui la valide et le donne au trésorier pour émission du remboursement.